RSA

Comment accompagner l'usager pour bien déclarer ?

Comment est calculé le Rsa?

Pour le calcul du Revenu de Solidarité Active (Rsa), la Caf prend en compte

La résidence en France

Les séjours à l'étranger ne doivent **pas être supérieurs à 3 mois**, soit 92 jours en continu ou non sur une année civile (ex : entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020)

La situation familiale déclarée à la caf

En couple, seul, avec ou sans enfants…

La situation professionnelle et les revenus des membres du foyer et de l'usager =>

salaire, indemnité chômage, pension alimentaire …, même pour les enfants qui travaillent occasionnellement.

Pourquoi une déclaration trimestrielle ?

Chaque trimestre, le montant du Rsa est réexaminé, en fonction des ressources déclarées.
Tous les 3 mois, l'usager bénéficiaire du Rsa doit

Confirmer ou modifier son profil (situation)

caf.fr | MON COMPTE MON PROFIL

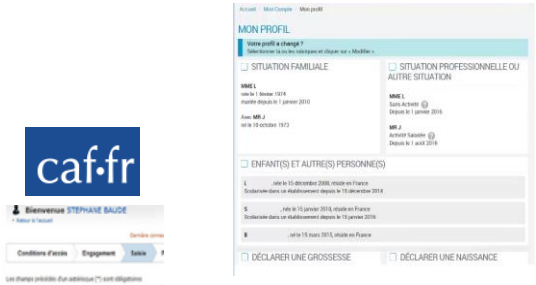

puis compléter une déclaration trimestrielle de ressources

sur Caf.fr ou appli mobile

Que doit déclarer l'usager ?

Toutes les ressources des membres de son foyer sont prises en compte, y compris si elles sont non imposables.

Sont prises en compte les ressources perçues sur les 3 mois :

- ✓ Salaires,
- ✓ Indemnités chômage,
- ✓ Indemnités journalières maladie, accident du travail,
- ✓ pension invalidité , vieillesse,
- ✓ pension alimentaire,
- ✓ revenus d'épargne

Le saviez-vous ?

Pour les **salaires**, l'allocataire doit déclarer **le net à payer avant prélèvement à la source**, au **mois de perception/versement**.
Si il a plusieurs employeurs, il doit additionner les montants de ses salaires.

Il doit également penser à :

Ajouter ➕

- ✓ Acomptes
- ✓ Retenues pour prêts
- ✓ Saisie sur salaire
- ✓ Retenue pour logement

Déduire ➖

Prime de crèche - Remboursement abonnement transport, de frais kilométriques, de grand déplacement – prime de panier, indemnités de repas sur lieu de travail ou hors locaux, frais locaux

Les bons réflexes du partenaire pour que l'usager évite les erreurs !

La vie de l'usager évolue, sa déclaration aussi !

Lorsque l'usager déclare des changements à d'autres organismes (Pôle emploi, Cpam, Conseil Départemental, CCAS...), il doit le faire en même temps à la Caf. Pour déclarer, l'usager doit adopter **le bon réflexe** : caf.fr ou l'appli Caf - Mon Compte ! Il peut mettre à jour ses informations **24h/24, 7j/7**.

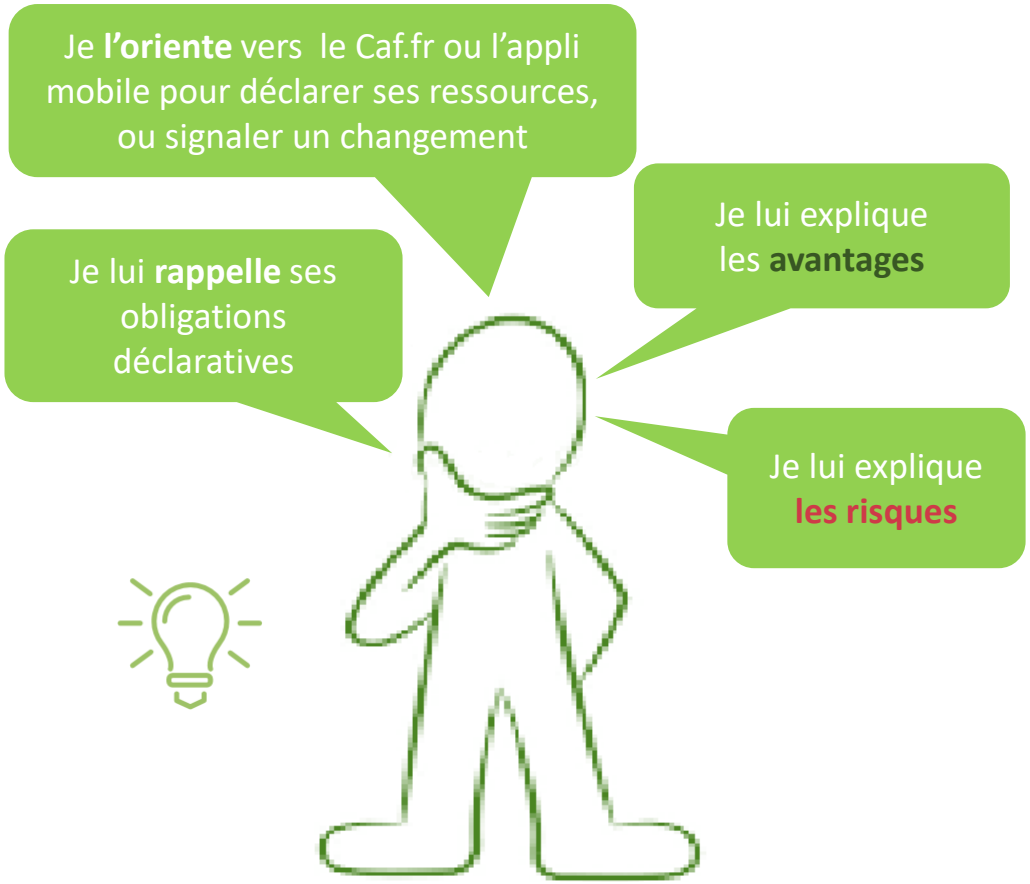

LES AVANTAGES POTENTIELS

Une déclaration dans les temps permet **la stabilité du budget** de l'allocataire.

S'il ne déclare pas, la Caf ne peut pas étudier tous ses droits potentiels, par exemple s'il:

- travaille, il peut peut-être prétendre à la Prime d'activité;
- cesse de travailler pour s'occuper d'un enfant de moins de 3 ans, la Caf ne tient pas compte de ses revenus dans le calcul de ses prestations.

LES RISQUES ENCOURUS

Tout ce qui a été payé par erreur doit être remboursé à la Caf.

Si les informations du dossier de l'usager sont **incomplètes, inexactes** ou **déclarées tardivement**, le Rsa peut être versé à tort…

Si'l n'y a pas droit, Il devra rembourser l'aide reçue en trop à la Caf.

Attention ! Plus l'usager tarde à déclarer, plus la somme à rembourser peut être importante.